

Conditions Générales de Participation au Jeu-Concours "J'ose relever le défi Jazz !"

Article 1 – Organisation

La société SA Fruitenz, dont le siège social est situé à lieu-dit La Portière, immatriculée sous le numéro 80803763400017, organise un jeu-concours intitulé "**J'ose relever le défi Jazz !**", accessible à partir du site internet www.fruitenz.fr, du 15 octobre 2025 à 00h, au 30 novembre 2025 à 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exception des membres du personnel de l'organisateur, ainsi que des personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

La participation est gratuite, avec obligation d'achat, et limitée à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse email) pendant toute la durée du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

- Réaliser un des deux défis proposer : emmener une pomme Jazz sur son épreuve sportive préférée **OU** réaliser son dessert préféré à base de pomme Jazz
- Prendre une photo du défi pour preuve avec un pomme Jazz entière joint de l'un de ces trois stickers (Jazz, Qr Code ou avec le logo des restos du cœur)
- Remplir le formulaire disponible sur la page www.fruitenz.fr/jeu-concours/ , télécharger la photo de preuve

Toute participation incomplète, inexacte, ou réalisée après la date limite sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le lundi 15 décembre 2025. Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire parmi les participants remplissant les conditions.

Les gagnants seront informés par email dans un délai de 22 jours après la clôture du jeu.

Article 5 – Dotations

Les gagnants recevront le(s) lot(s) suivant(s) :

- Un gros lot d'une valeur d'environ 1 000 € valable pour un seul gagnant. Il sera offert un vélo à assistance électrique si la personne à rempli le défi « emmener une pomme

Jazz sur son épreuve sportive préférée », et un robot de cuisine si le gagnant à réaliser le défi « réaliser son dessert préféré à base de pomme Jazz »

- Le second lot d'une valeur d'environ 80€ valable pour un seul gagnant : un sac de randonnée
- 10 goodies pour 10 gagnants : bonnets, vestes, casquettes...
- 10 barquettes de pommes Jazz, pour 10 gagnants

Les lots sont non échangeables, non remboursables, et non cessibles. En cas d'indisponibilité, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de nature et de valeur équivalentes.

Article 6 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu,
- perte, vol ou détérioration du lot,
- erreur dans les coordonnées communiquées par les participants.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées sont destinées exclusivement à l'organisateur pour les besoins du jeu. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Toute demande doit être adressée à : pommedecaractere@fruitenz.fr

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative au jeu devra être adressée par écrit à l'organisateur. En cas de désaccord persistant, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes.